



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation  
18 mars 2010

Date d'affichage  
18 mars 2010

Objet de la délibération  
*Pôle services techniques -  
Antenne administrative et  
comptable - Dotation Globale  
d'Équipement 2010 – Travaux et  
équipements des écoles primaires  
et maternelles.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le premier avril deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHÉ Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule.

### Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,  
BOUBEKER Patrick donne procuration à KASPERSKI Christophe,  
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,  
RIMBAUD Georges donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :  
aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

## PREAMBULE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune de Sollies-Pont est éligible à la Dotation Globale d'Équipement (DGE).

La commission départementale d'élus a fixé comme une des opérations prioritaires susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DGE, les investissements d'ordre scolaire.

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'au cours de l'exercice 2010, vont être réalisés divers travaux dans les écoles (de menuiserie, de peinture, de réfection de cour...) ainsi que des achats de mobilier et de matériel informatique pour équiper les différentes classes, et que ce type d'investissement entre dans le champ des opérations éligibles à la DGE.

Le montant estimatif de ces travaux et acquisitions, selon les devis établis par les services techniques, s'élève à 48 500 euros hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat (DGE)	19 400 € (40 %)
Autofinancement	29 100 € (60 %)
<b>TOTAL HT</b>	<b>48 500 €</b>
T.V.A. (19.6%)	9 506 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>58 006 € arrondi à 58 000 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

L'exposé du maire entendu,  
Après en avoir délibéré et obtenu toutes explications utiles,  
Par un vote,

**A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS**

**ANNULE ET REMPLACE** la délibération en date du 25 février 2010 ayant pour objet : Pôle services techniques - Antenne administrative et comptable - Dotation Globale d'Équipement 2010 – Vidéo-protection.

**ADOpte** les projets de travaux et d'équipement dans les écoles pour un montant hors taxes de 48 500 €,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

**SOLLICITE** une subvention de l'Etat de **19 400 €** au titre de la **dotation globale d'équipement 2010**,

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le maire,

Docteur André GARRON.

Pour le maire absent,  
Jean-Pierre COIQUAULT  
1<sup>er</sup> adjoint



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

07 AVR. 2010

08 AVR. 2010

